



Depuis 1975

Version 4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive REACH 1907/2006/CE, Article 31 publiée le 30/01/2006 (journal officiel L396)

" SUPER-FULGURAT.B "

Date de révision : 03/05/12

1 : Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

• **Identification de la substance ou de la préparation :**

• **Nom du produit :**

SUPER-FULGURAT.B

• **Homologation :**

N° 8500696

• **Utilisation de la substance / de la préparation :**

Bloc paraffiné hydrofuge à base de céréales prêt-à-l'emploi, anticoagulant, destiné à la lutte contre les rongeurs.

• **Identification de la société/entreprise :**

Hygiène et Dératisation d' Auvergne

Z.A. LA CHARME - 63200 MENETROL

☎ : 04.73 38 33 77

FAX : 04.73 33 10 58

@mail : hda.technique@orange.fr

• **Renseignements en cas d'urgence :**

ORFILA Tél : +33(0)1.45.42.59.59 (permet d'avoir accès au numéro du centre antipoison le plus proche).

Site internet : www.centres-antipoison.net

2 : Identification des dangers

• **Principaux dangers :**

Xn Nocif – Nocif par ingestion



• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

En raison des propriétés anti-vitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

3 : Composition : informations sur les composants

• **Caractéristiques chimiques :**

Composants dangereux	N° CAS	%(p/p)	Symbole	Phases R
Substance active				
Difénacoum	56073-07-5	0.005 %	T+	R28-R48/25-R50/53
Dénatonium benzoate	3734-33-6	0.01%	Xn	R20/22-R38-R41-R52/53

Autres composants (céréales, paraffine alimentaire, colorant, ...)

Appât rodenticide anticoagulant, prêt-à-l'emploi, à base de céréales.

4 : Premiers secours

En cas de malaise, consulter un médecin, lui montrer cette fiche ou à défaut l'étiquette d'emballage.

• **Symptômes d'intoxication :**

Saignement de nez, des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick.

• **Antidote :**

Vitamine K1 : Consultez un médecin pour la posologie.

• **Après inhalation :**

Sans objet dans les conditions normales d'utilisation.

• **Après contact avec la peau :**

Effet nocif peu probable, se laver la peau à l'eau, puis se laver au savon et à l'eau.

• **Après contact avec les yeux :**

Se rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire pendant au moins 10 minutes.

• **Après ingestion :**

Nocif, consulter le centre antipoison le plus proche ou un médecin.



Depuis 1975

Version 4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive REACH 1907/2006/CE, Article 31 publiée le 30/01/2006 (journal officiel L396)

" SUPER-FULGURAT.B "

Date de révision : 03/05/12

5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Risques de gaz toxique dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

• **Moyens d'extinction :**

Extincteurs à poudre ou à neige carbonique, éviter l'eau pulvérisée en raison du risque de pollution.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et nappes phréatiques.

• **Dangers spécifiques :**

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

Voir rubrique 6.

• **Equipement spécial de sécurité :**

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire approprié.

6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

• **Les précautions individuelles :**

Se reporter au point 8.

• **Mesures de protection de l'environnement :**

En cas de déversement accidentel dans le milieu naturel, procéder au nettoyage et récupération du produit.

• **Méthodes de nettoyage : récupération:**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelles, balais par exemple) ou utiliser des gants appropriés. Puis stocker les déchets dans des contenants avant de les faire traiter par une société agréée. Pour l'élimination des déchets, se reporter au point 13.

7 : Manipulation et stockage

• **Manipulation :**

• **Précautions à prendre pour la manipulation :**

Eviter tout contact avec la bouche, la peau, et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Sous abri dans des locaux ventilés. A l'abri de la chaleur, de la lumière et de l'humidité. Conserver uniquement dans les emballages d'origine. Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris celles pour animaux.

• **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8 : Contrôle de l'exposition /protection individuelle

• **Valeurs limites d'exposition :**

Non applicable pour une utilisation aux champs. La manipulation de la préparation à "main nue" est proscrite.

• **Remarques supplémentaires :**

Ce produit est nocif en cas d'ingestion, les utilisateurs doivent prendre conscience que la matière active peut gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

• **Contrôle de l'exposition :**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant être en contact du produit, ainsi que les mains. Utiliser des gants. L'utilisation à main nues est proscrite.

• **Protection respiratoire :**

Sans objet dans les conditions normales d'utilisation.

• **Protection des mains :**

Porter des gants protecteurs appropriés. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Se laver les mains après toute manipulation et utilisation des gants.

• **Protection des yeux :**

Le produit est un bloc paraffiné hydrofuge. Celui-ci est non poussiéreux, non irritant et n'engendre pas de risque d'éclaboussure ou d'impact. Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

• **Protection de la peau et du corps :**

Le produit est un bloc paraffiné hydrofuge. Celui-ci est non poussiéreux, non irritant et non sensibilisant. Un vêtement de protection n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.



Depuis 1975

Version 4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive REACH 1907/2006/CE, Article 31 publiée le 30/01/2006 (journal officiel L396)

" SUPER-FULGURAT.B "

Date de révision : 03/05/12

9 : Propriétés physiques et chimiques

• **Indications générales :**

Aspect : Bloc solide paraffiné hydrofuge
Couleur : Rouge
Odeur : Pas d'odeur particulière

• **Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH : Sans objet.
Point/intervalle d'ébullition (Deg C) : Sans objet.

• **autres informations :**

Point/intervalle de fusion (Deg C) : > 60°C.
Point d'éclair (Deg C) : Sans objet.
Propriétés comburantes : Sans objet.
Pression de vapeur (mm Hg) : Sans objet.
Inflammabilité : non inflammable
Masse volumique (g/ml) : Sans objet.
Solubilité (Eau) : Insoluble.
Solubilité (solvant) : Insoluble
Coefficient de partage : Sans objet
Viscosité : Sans objet
Densité de vapeur : Sans objet
Taux d'évaporation : Sans objet

10 : Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7

• **Conditions à éviter :**

Décomposition thermique par combustion.

• **Produits de décomposition dangereux :**

Une décomposition dangereuse est exclue dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
Par très haute température (pyrolyse) la combustion produit des gaz dangereux.

11 : Informations toxicologiques

• **Toxicité aiguë par ingestion :**

DL 50 orale (calcul)
Souris: 16 g/kg - Rat: 36 g/kg

• **Ingestion :**

Nocif en cas d'ingestion. En raison des propriétés anti-vitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition de syndromes hémorragiques.

• **Inhalation :**

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

• **Contact avec les yeux :**

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

• **Contact avec la peau :**

Non irritant en utilisation normale.

• **Sensibilisation :**

Aucun rapport connu sur une sensibilisation de la peau.

• **Toxicité par dose répétée :**

La matière active est classée comme étant dangereuse et pouvant gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

• **Cancérogénèse – effet sur la reproduction :**

Aucun des composants n'a d'effet cancérogène ou sur la reproduction connu à la date de rédaction.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive REACH 1907/2006/CE, Article 31 publiée le 30/01/2006 (journal officiel L396)

" SUPER-FULGURAT.B "

Version 4

Date de révision : 03/05/12

12 : Informations écologiques

• **Ecotoxicité :**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit ne peut se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.

CL50/96H (salmo gairdneri) = 0.1 mg/l pour la substance pure.

CE50/48H (daphnia magma) = 0.52 mg/l pour la substance pure.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respecter les instructions pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puit,... en particulier le terrain en pente

• **Mobilité :**

Le produit est un bloc paraffine hydrofuge, donc très peu soluble dans l'eau.

• **Persistance / dégradabilité :**

• **Matière active Difénacoum :**

Grande sensibilité à la photolyse en milieu aqueux : demi-vie 0.3h à pH 7.3. moins grande sensibilité à l'hydrolyse : demi-vie 67 jours à pH 7. Dégradation très rapide par les agents de potabilisation de l'eau (chlore, ozone, bioxyde de chlore). Sur le sol en aérobie, dégradation rapide : demi-vie quelques jours. Fixation sur terre argileuse.

• **Potentiel de bioaccumulation :**

Pas de données.

• **Résultat de l'évaluation PBT :**

Pas de données.

• **Autres effets nocifs: Environnement:** L'exposition des animaux non-cible doit être évitée.

13 : Considérations relatives à l'élimination

• **Déchets / produits non utilisés :**

La préparation est un rodenticide qui entraînera la mort en cas d'ingestion par les animaux domestiques ou sauvages. Il est par conséquent, nécessaire de prendre soin de s'assurer que des mesures adéquates soient prises pour ne pas exposer la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés.

Recueillir soigneusement les résidus. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.

• **Emballages souillés :**

Reconditionner ou éliminer comme des déchets spéciaux.

14 : Informations relatives au transport

Non classé dangereux pour le transport. Préparation non concernée en raison de la concentration en matière active de 0.005%.

15 : Informations réglementaires

• **Marquage selon directive CEE :**

Substance active Difénacoum selon directive 98/8/CE

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**

Xn Nocif –



• **Phrases R de la préparation :**

R22 Nocif en cas d'ingestion.

• **Phrases S de la substance active :**

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

S 13 Conserver à l'écart des aliments.

S 20/21 Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

S 35 Ne se débarrasser de ce produit et son emballage qu'en prenant toute précaution d'usage.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S 49 Conserver uniquement dans son emballage d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides.



Depuis 1975

Version 4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive REACH 1907/2006/CE, Article 31 publiée le 30/01/2006 (journal officiel L396)

" SUPER-FULGURAT.B "

Date de révision : 03/05/12

16 : Autres données

- **Réglementation européenne :**

Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/CE).

Directive sur les substances dangereuses (67/458/EEC modifiée par 2006/121/EC).

Réglementation REACH (EC) n° 1907/2006.

Directive biocide (98/8/EC modifiée par 2007/20/EC).

Directive sur les valeurs limites d'exposition professionnelle (80/1107/EC et 98/24/EC) modifiée par 2006/15/EC.

- **Listes des phrases R :**

R 28 Très toxique en cas d'ingestion.

R48/25 Toxique : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Avis ou remarques importantes :**

Utiliser les biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est, en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

- **Informations supplémentaires :**

AMM France N° 8500696

Usage : emploi autorisé dans les jardins. Lutte contre les souris et rats.

- **Historique :**

Date de création : 15/05/1996

1^{er} révision : 10/06/2004

2nd révision : 16/05/2008 refonte totale de la FDS selon directive 1907/2006/CE.

3^{ème} révision : 03/05/2012